

Bruxelles, le 30.3.2026
COM(2026) 138 final

**RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL,
AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES
RÉGIONS**

**Examen à mi-parcours du plan d'action pour l'économie sociale: principales réalisations
et perspectives d'avenir**

{SWD(2026) 94 final}

1. INTRODUCTION

L'économie sociale s'est clairement imposée comme une partie intégrante de l'économie et de la société européennes, contribuant largement à la prospérité et à la compétitivité et servant de pilier à la résilience de l'Europe.

Dans l'ensemble de l'Union européenne, **plus de 4,3 millions d'associations, de coopératives, de mutuelles, de fondations et d'entreprises sociales** mènent des activités qui donnent la priorité aux objectifs sociaux et environnementaux plutôt qu'au profit et appliquent des modèles de gouvernance participative ou démocratique. Ces organisations fournissent au moins **11,5 millions d'emplois**, soit environ **6,3 % de l'emploi total**, et opèrent dans divers secteurs, allant de la finance aux services de soins, en passant par l'agroalimentaire, le commerce de détail et la culture¹.

Le 9 décembre 2021, la Commission a adopté le **plan d'action pour l'économie sociale**² dans le but de libérer le potentiel de l'économie sociale et d'amplifier son impact. Pour la première fois, la Commission a présenté une vision et une feuille de route, décrivant une série de mesures visant à améliorer les conditions-cadres, l'accès aux débouchés commerciaux et la visibilité de l'économie sociale d'ici à 2030.

Depuis lors, la situation géopolitique a changé et une série de crises simultanées a montré que l'économie sociale agissait comme une **source de résilience**, en créant et en conservant des emplois locaux, en mobilisant les communautés dans un esprit de solidarité et en intervenant là où les marchés ne parviennent pas à promouvoir une **croissance inclusive**. Elle concourt à transformer les priorités de l'UE en **solutions efficaces au service de la population et des territoires**, en stimulant l'innovation sociale, en mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux³ et l'Union de l'égalité, et en contribuant à une économie plus circulaire et plus résiliente.

Grâce à leur approche ascendante et ancrée dans les communautés, les organisations de l'économie sociale **renforcent la cohésion territoriale** dans les zones urbaines et rurales, les régions ultrapériphériques et les régions frontalières. Elles contribuent directement à **la réduction de la pauvreté et à l'inclusion sociale**, notamment en créant des voies d'accès à l'emploi et en garantissant un accès abordable aux services. En permettant aux citoyens d'organiser, de participer et de cocréer des solutions, les organisations de l'économie sociale élargissent et renforcent **l'engagement civique et la vie démocratique**.

Dans le même temps, l'économie sociale soutient **la prospérité et la compétitivité** de l'Europe. Les organisations de l'économie sociale orientent l'innovation vers le bien de la société, en élaborant de nouveaux moyens de fournir des biens et des services qui répondent aux besoins sociaux et contribuent à la qualité de vie en Europe. Elles favorisent l'esprit d'entreprise, en particulier chez les jeunes et les groupes défavorisés. Elles apportent ces innovations à des secteurs économiques clés, tels que le logement et l'économie circulaire, en promouvant des modèles qui ancrent la valeur au niveau local.

Les organisations de l'économie sociale **stimulent la compétitivité en créant des emplois de qualité, en augmentant la participation au marché du travail, en contribuant à l'égalité entre les hommes et les femmes et en favorisant une main-d'œuvre qualifiée**. Leur finalité sociale prédominante et la participation des travailleurs à la prise de décision promeuvent la stabilité de l'emploi, la participation des travailleurs ainsi qu'une formation et une reconversion professionnelle continues. Les entreprises

sociales d'insertion par le travail, par exemple, combinent l'emploi avec un soutien sur mesure afin de ramener les personnes sur le marché du travail avec les compétences et les connaissances nécessaires pour passer de l'exclusion à un emploi durable.

L'économie sociale renforce également **la préparation et l'autonomie stratégique** de l'Europe, contribuant ainsi à une plus grande souveraineté économique en rendant notre industrie, nos services et nos chaînes de valeur plus solides, plus diversifiés et plus ancrés dans les communautés locales. Il s'agit notamment de solutions de partage des risques telles que les mutuelles fournissant une couverture d'assurance abordable aux ménages, aux communautés et aux entreprises, et les coopératives promouvant des industries plus propres et la transition écologique au moyen d'initiatives énergétiques communautaires et de modèles d'entreprise circulaires.

Les Européens ressentent la valeur ajoutée de l'économie sociale dans leur vie quotidienne, comme le montre l'Eurobaromètre spécial sur l'économie sociale dans la vie des Européens⁴ publié en octobre 2025.



Le présent rapport répond à l'engagement pris dans le plan d'action pour l'économie sociale d'examiner sa mise en œuvre et son incidence à mi-parcours, de recenser les défis qui subsistent et de réaffirmer la vision de la Commission pour l'économie sociale dans le nouveau contexte géopolitique.

En outre, comme l'indiquait le rapport Letta *Much more than a market* en 2024, des mesures stratégiques supplémentaires doivent être envisagées pour exploiter pleinement le potentiel de l'économie sociale⁵. Des mesures de soutien ciblées et des cadres favorables sont nécessaires pour tenir compte de leurs modèles de gouvernance uniques, de leurs règles d'attribution des bénéfices et de leur nature axée sur l'impact. Conformément à cet appel, le présent rapport se tourne vers l'avenir et examine les domaines dans lesquels les outils existants devraient être renforcés et ceux dans lesquels de nouvelles actions sont nécessaires pour maximiser le potentiel de l'économie sociale. Le document de travail des services de la Commission qui l'accompagne fournit de plus amples informations sur le processus de mise en œuvre à ce jour et sur les différentes consultations des parties prenantes menées par la Commission.

2. PROGRES ACCOMPLIS ET ENSEIGNEMENTS TIRES AU COURS DE LA MISE EN ŒUVRE

Le plan d'action pour l'économie sociale s'articule autour de trois piliers et comprend 63 actions. La plupart de ces actions ont été menées à bien ou sont actuellement mises en œuvre par la Commission, tandis qu'un petit nombre d'entre elles ont été abandonnées ou réorientées à la lumière d'éléments probants et de l'évolution du marché.

La présente section suit la structure du plan d'action de 2021, en mettant en évidence les principales réalisations et en tirant des enseignements là où des défis subsistent, ouvrant ainsi la voie à de nouvelles actions.

2.1. Créer un cadre propice à l'essor de l'économie sociale

L'une des principales étapes à ce jour a été l'adoption de la **recommandation du Conseil de 2023 relative à la mise en place des conditions-cadres de l'économie sociale**⁶. Elle fournit un cadre commun permettant aux États membres d'intégrer l'économie sociale dans leurs politiques et de créer des mesures de soutien pour favoriser un environnement favorable aux organisations de l'économie sociale. Ce cadre a légitimé et accéléré les réformes nationales. Entre 2021 et la fin de 2025, **21 États membres avaient adopté ou étaient en train d'élaborer des stratégies nationales ou régionales pour l'économie sociale**. En outre, 12 États membres ont adopté ou réformé des lois sur l'économie sociale, et deux sont en train de le faire. Cela représente une évolution significative du paysage stratégique et législatif et reflète la reconnaissance croissante de l'économie sociale au niveau national.

Les efforts de la Commission ont été soutenus par **une dynamique internationale croissante**. Les États membres de l'UE et la Commission ont contribué aux résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies et aux conclusions de l'Organisation internationale du travail sur l'économie sociale et solidaire, et les travaux de la Commission ont servi de base à la recommandation de l'OCDE sur l'économie sociale et solidaire et l'innovation sociale.

Les progrès réalisés à ce jour confirment la valeur d'une vision commune de l'UE combinée à un soutien pratique aux États membres. La Commission a donc organisé **des ateliers d'apprentissage mutuel** sur des sujets tels que les aides d'État, la fiscalité, les stratégies de l'économie sociale, les marchés publics socialement responsables et les données. L'instrument d'appui technique⁹ aide cinq États membres à concevoir leurs stratégies en matière d'économie sociale par un travail collaboratif et adapté à chaque pays. En outre, en 2023, la Commission a publié deux documents de travail de ses services décrivant les cadres fiscaux existants pour les organisations de l'économie sociale⁷ et le traitement fiscal non discriminatoire des organisations caritatives et de leurs donateurs⁸, établissant une base factuelle et un point de référence communs dans l'ensemble de l'UE.

Afin d'améliorer la sécurité juridique et les connaissances sur les options en matière d'**aides d'État**, la Commission a publié une **étude sur l'application des mesures d'aide d'État visant à soutenir l'accès des entreprises sociales au financement et le recrutement de travailleurs défavorisés**⁹. Les conclusions de cette étude serviront de base à la révision en cours du règlement général d'exemption par catégorie¹⁰. En outre, depuis janvier 2024, les pouvoirs publics peuvent appliquer les plafonds d'aide de minimis relevés de 300 000 EUR¹¹ et de 750 000 EUR sur toute période de trois ans pour les services d'intérêt économique général¹². En outre, la révision de 2025 des services d'intérêt économique général¹³ vise à permettre aux États membres de soutenir plus

facilement la construction et la rénovation de logements abordables, un domaine dans lequel les organisations de l'économie sociale sont actives.

Malgré les progrès accomplis aux niveaux national et international, il existe un important **potentiel inexploité aux niveaux régional et municipal**, où les autorités sont les plus proches des citoyens et des activités des organisations de l'économie sociale. Bien que les initiatives se soient multipliées dans de nombreuses régions et municipalités ces dernières années, l'échange de connaissances et de pratiques entre elles, en particulier par-delà les frontières, reste limité.

En outre, les cadres juridiques restrictifs sont source d'insécurité juridique et créent des obstacles à la poursuite du soutien à l'économie sociale. Les pouvoirs publics manquent souvent de capacités techniques dans des domaines tels que les aides d'État et les marchés publics socialement responsables. Par exemple, la récente évaluation des **directives sur les marchés publics**¹⁴ montre **des degrés de maturité variables d'un État membre à l'autre en ce qui concerne l'intégration des considérations sociales au niveau des pratiques en matière de marchés publics**. Les pouvoirs adjudicateurs éprouvent souvent des difficultés à trouver un équilibre entre les objectifs de transparence et d'efficacité du marché et les objectifs stratégiques et attendent des orientations claires sur la manière de parvenir à cet équilibre.

Gros plan: l'économie sociale et la circularité

*Les organisations de l'économie sociale contribuent de manière importante à la transition de l'Europe vers une économie circulaire. Elles sont actives à tous les stades du cycle de vie des produits, de la conception et de la collecte à la réparation, au réemploi et au recyclage. Elles transforment les déchets en ressources et créent des emplois locaux de qualité au cours du processus, notamment en mettant des formations et des emplois à la disposition des personnes exposées au risque d'exclusion, souvent en étroite coopération avec les pouvoirs publics. L'**initiative en faveur des villes et des régions circulaires**¹⁵ montre comment les stratégies circulaires menées par les villes et les régions, telles que les pôles de réutilisation et de réparation soutenus par les pouvoirs publics, les programmes de construction et de démolition circulaires et les systèmes locaux de réutilisation des textiles, peuvent créer des possibilités pour les organisations de l'économie sociale de proposer des solutions circulaires inclusives, **notamment en recourant aux marchés publics pour créer une demande pour ces services au moyen de pratiques d'achat circulaires et socialement responsables**. Leurs modèles économiques contribuent à allonger la durée de vie des produits, à réduire les émissions et à maintenir la circulation des matériaux au sein des communautés. Le futur **acte législatif sur l'économie circulaire** vise à créer un marché unique des matières premières secondaires, à accroître l'offre de matériaux recyclés de qualité et à stimuler la demande de ces matériaux dans l'UE, des domaines dans lesquels les organisations de l'économie sociale sont bien placées pour apporter leur contribution.*

2.2. Ouvrir des perspectives de développement pour les organisations de l'économie sociale

Afin de créer des possibilités de création et de croissance pour les organisations de l'économie sociale, la Commission a introduit des mesures visant à consolider l'écosystème, en promouvant un meilleur accès au financement, en mobilisant des fonds et en appuyant le renforcement des capacités et le soutien aux entreprises.

L'accès au financement pour les organisations de l'économie sociale s'est élargi. S'appuyant sur les instruments financiers de l'emploi et de l'innovation sociale (EaSI), **des produits financiers relevant du volet «Investissements sociaux et compétences» d'InvestEU** ont été lancés en 2022. Environ 1,2 milliard d'EUR de garanties ont été alloués aux partenaires chargés de la mise en œuvre pour le microfinancement, l'entrepreneuriat social et les investissements à impact social, au profit d'environ 90 000 bénéficiaires d'un soutien au microfinancement et d'environ 3 000 entreprises sociales, avec une mobilisation attendue de 11,7 milliards d'EUR d'investissements¹⁶. Ces instruments offrent un accès au financement des risques pour les modèles d'entreprise qui, souvent, ne correspondent pas aux profils risque-rendement standard, ainsi que des services de développement des entreprises. À ce jour, ce soutien a déjà contribué à la création ou au maintien d'environ 900 000 emplois dans l'ensemble de l'UE et les rapports de certaines grandes institutions de microfinance montrent des taux de survie extrêmement élevés, tout en touchant les groupes les plus vulnérables¹⁷.

Afin d'accroître encore l'incidence sociale de ces fonds, la Commission pilote un soutien mixte combinant des instruments financiers InvestEU et des subventions au titre du volet EaSI du Fonds social européen plus¹⁸ (FSE+). Les appels au titre du FSE+ ont également favorisé le développement des marchés de la finance sociale en améliorant l'accès aux données d'impact pour les décisions d'investissement, en réduisant les coûts de transaction liés aux investissements en capital-risque dans les entreprises sociales et en renforçant les réseaux au niveau de l'UE représentant les organismes de microfinance et de financement des entreprises sociales. Parallèlement, plusieurs États membres ont déployé des instruments financiers et des régimes de subventions spécifiques au titre du FSE+ et du Fonds européen de développement régional¹⁹, et certains investissements et réformes spécifiques ont été mis en œuvre dans le cadre de la facilité pour la reprise et la résilience²⁰. Dans l'ensemble, dans le cadre de l'actuel budget à long terme de l'UE (2021-2027), **un montant total de plus de 1,62 milliard d'EUR sous forme de subventions et d'instruments financiers devrait être mobilisé** en plus des garanties susmentionnées à hauteur de 1,2 milliard d'EUR. Cela répond à l'engagement pris par la Commission d'augmenter le niveau de soutien de l'UE par rapport à la période 2014-2020.

La Commission a également aidé les organisations de l'économie sociale à se professionnaliser, à développer leurs solutions et à démontrer leurs résultats. **Le Centre européen de compétences pour l'innovation sociale²¹ a mis en place un pôle de connaissances dynamique et cinq communautés de pratique.** Des appels au titre du FSE + ont été lancés par la Commission pour soutenir l'expérimentation sociale, le transfert d'innovations sociales testées et leur expansion, y compris par la mise en place de centres nationaux de compétences pour l'innovation sociale. Des outils pratiques ont été mis au point, tels qu'un code de conduite pour la gestion et l'utilisation des données dans l'économie sociale²² et un **guide sur les approches proportionnées de la mesure et de la gestion de l'impact social²³.** **L'académie des politiques en faveur de l'entrepreneuriat des jeunes (YEPA),** une initiative conjointe de la Commission et de l'OCDE, **a réuni des décideurs politiques et des réseaux de jeunes entrepreneurs** dans le cadre d'une série d'ateliers sur les politiques et le renforcement des capacités, dans le but de concevoir de meilleures politiques pour les jeunes entrepreneurs, y compris les entrepreneurs sociaux.

Malgré ces progrès, les organisations de l'économie sociale continuent de rencontrer plus de difficultés que les entreprises traditionnelles pour accéder aux ressources financières en raison de leurs modèles d'entreprise spécifiques. Bien que des études de marché indiquent que l'investissement social privé a augmenté ces dernières années²⁴²⁵, l'absence d'une approche plus structurée et plus largement comprise pour canaliser le capital (patient) vers des objectifs sociaux, combinée à de faibles rendements financiers, a limité la confiance et la comparabilité, ce qui décourage les investisseurs sociaux potentiels. Les approches innovantes en matière de financement sont restées fragmentées et à petite échelle.

En outre, la prise en compte et la reconnaissance de parcours clairs de formation et de renforcement des capacités restent inégales d'un secteur et d'un territoire à l'autre. Les liens avec les systèmes d'éducation et de formation sont fragmentés, et les approches pédagogiques, les cadres de compétences partagées et les données solides sur l'entrepreneuriat social et inclusif restent l'exception. Bien que les services d'incubation et d'accélération se soient développés ces dernières années, le soutien sur mesure à l'entrepreneuriat social reste rare et de nombreux groupes restent sous-représentés et mal desservis. En conséquence, les talents et les modèles d'entreprise sociale innovants ne reçoivent pas toujours le soutien adéquat pour s'épanouir, et le potentiel de renforcement de l'impact social n'est pas pleinement exploité.

2.3. Renforcer la reconnaissance de l'économie sociale et de son potentiel

La Commission a accru la visibilité et la crédibilité de l'économie sociale en mettant en place des canaux de communication avec le public et en promouvant des campagnes de sensibilisation. **Le portail de l'économie sociale de l'UE²⁶ fournit des informations actualisées sur les politiques, les financements et les initiatives de l'UE en faveur de l'économie sociale.** Depuis son lancement en 2023, le site internet a attiré plus de 596 000 visiteurs²⁷ et propose du matériel utile aux praticiens de l'économie sociale et aux décideurs politiques.

La base factuelle de l'UE sur l'économie sociale a été étoffée par une étude comparant les performances socio-économiques de l'économie sociale dans l'ensemble des États membres²⁸. Elle montre que l'économie sociale génère une valeur tant économique que sociale, et confirme la valeur ajoutée que peuvent représenter des données plus solides et harmonisées pour évaluer les évolutions au fil du temps. L'Eurobaromètre spécial sur l'économie sociale dans la vie des Européens fournit une première base de référence de l'UE sur la perception, la sensibilisation, l'engagement et les attitudes du public, y compris les points de vue sur le rôle de l'action publique. La publication de la Commission et de l'OCDE intitulée «*Social Economy in Europe: Contributing to Competitiveness and Prosperity*» (L'économie sociale en Europe: contribuer à la compétitivité et à la prospérité)²⁹ a permis de consolider davantage les connaissances, notamment en ce qui concerne les dispositions institutionnelles, la fiscalité et le soutien aux entreprises en faveur de l'économie sociale dans tous les États membres de l'UE, ainsi que les informations sectorielles sur le logement et les soins.

Toutefois, certaines lacunes subsistent, notamment en ce qui concerne la comparabilité, en raison d'une prise en compte et de méthodes inégales d'un État membre à l'autre. L'absence de collecte systématique de données à l'aide de définitions harmonisées, de sources administratives et d'outils statistiques élargis, tels que les comptes satellites, rend difficile le suivi des progrès accomplis et limite la visibilité des résultats auprès du public. Si la recherche ciblée et la coopération par l'intermédiaire de groupes d'experts

ont contribué à faire progresser le cadre de collecte et d'analyse des données, des échanges plus soutenus sont nécessaires pour mieux orienter l'élaboration des politiques. Enfin, la connaissance et l'utilisation du portail européen de l'économie sociale pourraient augmenter, et les parties prenantes demandent un compte rendu plus systématique de la mise en œuvre du plan d'action.

3. PERSPECTIVES: NOUVELLES ACTIONS POUR RENFORCER L'ÉCONOMIE SOCIALE

Pour l'avenir, la Commission entend s'appuyer sur les progrès accomplis jusqu'à présent et s'attaquer aux obstacles qui subsistent au développement de l'écosystème de l'économie sociale de l'UE. Alors que la recommandation du Conseil de 2023 est en cours de mise en œuvre, le niveau de soutien à l'économie sociale continue de varier considérablement d'un État membre à l'autre et d'un niveau de gouvernance à l'autre. Un soutien ciblé de l'UE reste nécessaire pour que les stratégies en faveur de l'économie sociale débouchent sur des mesures efficaces et fournissent un cadre stable pour la croissance des organisations de l'économie sociale.

La prochaine phase de mise en œuvre devrait donc accorder la priorité aux actions qui soutiennent les administrations publiques et permettent aux organisations de l'économie sociale d'opérer sans obstacles au sein du marché unique, de renforcer l'accès aux talents, à la formation et au financement, et de fournir des données factuelles systématiques et comparables pour éclairer l'élaboration des politiques et les décisions d'investissement et mettre en évidence l'incidence de l'économie sociale.

Notre vision pour les années à venir est claire:

- Nous voulons **une économie sociale compétitive**, qui fonctionne sur un pied d'égalité avec les autres acteurs économiques et dans l'ensemble du marché unique, et qui contribue à un environnement économique dynamique qui assure une prospérité et un bien-être durables aux citoyens et à l'économie sociale de marché de l'Europe. Cette démarche devrait s'appuyer sur des cadres politiques et juridiques intégrés.
- Nous voulons **une économie sociale solide**, dotée d'un accès au financement adapté à ses besoins et favorisée par des parcours d'apprentissage, d'incubation et d'accélération reconnus qui développent à la fois les talents individuels et les capacités organisationnelles.
- Nous voulons **une économie sociale reconnue**, qui s'appuie sur des données probantes et une visibilité solides, permettant aux décideurs politiques, aux marchés et au public de reconnaître sa valeur ajoutée, renforçant ainsi son incidence dans l'ensemble de l'UE.

Cette vision est pleinement alignée sur l'approche exposée dans le plan d'action de 2021 et ses trois piliers. Tourné vers l'avenir, le présent rapport s'articule autour de trois priorités et de cinq domaines d'action clés, en s'appuyant sur les résultats des 63 actions de 2021 et en ajoutant de nouvelles mesures recensées dans le cadre de cet examen à mi-parcours. Il servira de référence pour le suivi et les rapports futurs concernant le plan d'action.

Enfin, la réalisation de cette vision nécessite un effort commun. La Commission invite donc les États membres à mettre pleinement en œuvre la recommandation du Conseil relative à la mise en place des conditions-cadres de l'économie sociale et à tenir

compte des conclusions et des nouvelles actions exposées dans le présent examen à mi-parcours lorsqu'ils mettent en œuvre leurs stratégies et leurs cadres d'action.

3.1. Cadres intégrés pour une économie sociale compétitive

Les efforts actuellement déployés par la Commission pour améliorer l'environnement des entreprises dans son ensemble profitent à l'économie sociale en réduisant les obstacles opérationnels et en créant davantage de possibilités de croissance. Les initiatives visant à stimuler la compétitivité de l'UE, à approfondir le marché unique et à faire progresser l'union de l'épargne et des investissements peuvent contribuer à intégrer les organisations de l'économie sociale dans les chaînes de valeur traditionnelles, à mobiliser des capitaux privés et à renforcer l'accès au financement. La simplification peut également réduire les charges administratives disproportionnées et les coûts de mise en conformité auxquels les petites organisations sont souvent confrontées.

L'économie sociale a besoin de cadres politiques et juridiques intégrés pour développer et promouvoir des solutions durables et innovantes. Lorsque les bonnes conditions sont en place, les organisations de l'économie sociale peuvent prospérer dans tous les secteurs économiques et territoires, en créant des emplois, des produits et des services de qualité pour tous dans l'UE, y compris les plus vulnérables. Par conséquent, il est particulièrement important d'améliorer les conditions-cadres et de veiller à ce que les politiques soient mises en œuvre là où elles sont importantes, y compris dans les régions et les municipalités.

Domaine d'action clé n° 1: renforcer la gouvernance à plusieurs niveaux et la mise en œuvre sur le terrain

Les autorités nationales jouent un rôle essentiel dans la mise en place du cadre stratégique et juridique global pour l'économie sociale. Dans le même temps, les autorités régionales et locales servent souvent de pont entre l'élaboration des politiques nationales et leur mise en œuvre à l'échelle locale, et elles sont essentielles pour adapter les priorités nationales aux besoins locaux. Elles peuvent soutenir directement les organisations de l'économie sociale et nouer des partenariats avec elles pour atteindre leurs objectifs stratégiques.

Une approche plus coordonnée et éclairée fournirait à ces autorités un cadre politique plus clair et plus efficace pour soutenir l'économie sociale et maximiser son impact, et permettrait aux organisations de l'économie sociale de partager leurs réussites et leurs défis.

La Commission va:

- **élaborer une boîte à outils pour soutenir les politiques régionales et locales en matière d'économie sociale;**
- **intensifier sa collaboration avec les pouvoirs publics, les communautés de parties prenantes et les réseaux afin de promouvoir l'échange de bonnes pratiques, des projets communs et des mesures efficaces en faveur de l'économie sociale dans l'ensemble des territoires, en soutenant et en complétant les efforts nationaux. Une attention particulière sera accordée aux zones rurales dans le cadre du plan d'action rural de l'UE³⁰, du pacte rural et de la stratégie pour le renouvellement des générations dans l'agriculture³¹;**

- **publier un rapport d'évaluation sur la mise en œuvre de la recommandation du Conseil relative à la mise en place des conditions-cadres de l'économie sociale en 2028;**
- intégrer l'économie sociale dans la coopération extérieure et les dialogues internationaux en **fournissant une formation spécifique, un soutien au développement des compétences et à l'entrepreneuriat social aux pouvoirs publics** et en **déployant des projets dans les pays tiers**, y compris les pays candidats (potentiels), tels que le futur fonds d'entrepreneuriat social pour le voisinage méridional, conformément aux priorités du pacte pour la Méditerranée³².

Gros plan: l'économie sociale, et la culture et le tourisme

Les organisations de l'économie sociale sont des moteurs de la vitalité culturelle de l'Europe, de l'innovation créative et du tourisme durable. Elles soutiennent les secteurs de la culture et de la création et leur main-d'œuvre. Elles préservent et promeuvent le patrimoine culturel, en fournissant des espaces accessibles pour la participation culturelle et la vie communautaire dans les quartiers et les zones rurales.

Dans les secteurs de la création et de la culture, l'économie sociale encourage l'expérimentation, la collaboration et la propriété partagée dans des domaines allant des médias et des arts du spectacle au design et à l'artisanat. Dans le secteur du tourisme, les initiatives menées par les acteurs locaux promeuvent des activités durables qui protègent les paysages, soutiennent les entreprises locales et veillent à ce que les avantages profitent à la communauté.

*En établissant un lien entre la culture, la créativité et le tourisme durable, l'économie sociale renforce l'identité territoriale, donne aux populations locales les moyens d'agir et diversifie les économies locales, crée des emplois et contribue à un développement des régions d'Europe plus résilient et centré sur les personnes. La Commission soutiendra les partenariats transnationaux visant à tester et à étendre les modèles de tourisme durable menés par les acteurs locaux sur la base des principes de l'économie sociale. En outre, la future **stratégie de l'UE pour un tourisme durable** visera à façonner un modèle de tourisme compétitif, durable et inclusif qui soutient les communautés locales.*

Domaine d'action clé n° 2: faire en sorte que les règles et les cadres fonctionnent pour l'économie sociale

Les marchés publics peuvent être utilisés par les pouvoirs publics comme un outil stratégique pour fournir des services publics de qualité et poursuivre des objectifs stratégiques spécifiques, tels que la promotion de l'emploi et de l'inclusion sociale, la garantie de conditions de travail décentes, l'amélioration de l'accessibilité et de la conception inclusive pour tous, et la création de chaînes d'approvisionnement responsables. Pour les organisations de l'économie sociale, les marchés publics créent des voies qui améliorent leur accès aux marchés et leur permettent de fournir des services à la communauté. Néanmoins, les données disponibles montrent que les pratiques de prix les plus bas restent la norme dominante et que la prise en compte des considérations sociales dans les marchés publics n'est pas systématique.

En outre, la **coopération avec les entreprises traditionnelles**, y compris par la fourniture de biens et de services, peut renforcer l'économie sociale et aider les entreprises à atteindre leurs objectifs de durabilité. Toutefois, les organisations de l'économie sociale jouent souvent un rôle mineur dans les chaînes d'approvisionnement en raison d'un manque de compréhension mutuelle, d'obstacles culturels et opérationnels et d'un soutien stratégique insuffisant pour améliorer l'accès au marché et développer de nouvelles chaînes de valeur sectorielles.

La Commission va:

- **étudier les possibilités pour promouvoir l'adoption de pratiques socialement responsables en matière de marchés publics**, notamment l'utilisation du meilleur rapport qualité/prix et de la négociation collective, dans le contexte de **la révision en cours des directives de l'UE sur les marchés publics**, et inclure des **orientations** sur la mise en œuvre de ses pratiques dans sa boîte à outils afin de soutenir les politiques régionales et locales en matière d'économie sociale;
- promouvoir une intégration plus systématique des organisations de l'économie sociale dans les chaînes de valeur des entreprises traditionnelles, notamment **en lançant un appel à propositions visant à développer les partenariats entre entreprises**.

Gros plan: l'économie sociale et l'énergie

L'économie sociale contribue à garantir une transition équitable et inclusive vers une énergie verte. Les communautés énergétiques et d'autres initiatives menées par les citoyens permettent aux acteurs locaux de détenir et de gérer collectivement des actifs dans le domaine des énergies renouvelables, qu'il s'agisse de parcs solaires et éoliens, ou de systèmes de chauffage urbain. Ces organisations maintiennent la valeur au sein de la communauté, permettent aux citoyens de participer activement à la transition et peuvent contribuer à réduire la précarité énergétique, par exemple en améliorant l'accès à l'énergie des groupes vulnérables grâce à des tarifs abordables. Elles peuvent également générer des emplois locaux de qualité dans des domaines tels que l'installation, l'entretien et les services de conseil en énergie.

*Pour lier l'action climatique à des avantages concrets pour la communauté, il est primordial de reconnaître les acteurs de l'économie sociale dans les plans nationaux en matière d'énergie et de climat, de faciliter leur accès aux réseaux et au financement, et d'en tenir compte dans les initiatives de financement de l'UE ainsi que dans les programmes et plans financés par l'UE et gérés par les États membres. La Commission renforcera l'adoption des communautés énergétiques au moyen d'une recommandation de la Commission sur les communautés énergétiques et l'autoconsommation, dans le cadre du **train de mesures sur l'énergie citoyenne**. Le plan encouragera, entre autres, le partage des connaissances et renforcera la base factuelle sur les communautés énergétiques, notamment en **soutenant une communauté de pratique spécifique pour les acheteurs publics** et en recensant les conditions qui permettent des initiatives énergétiques menées par les citoyens. Les collectivités locales peuvent également jouer un rôle clé en tant que facilitateurs de telles initiatives et seront soutenues pour exploiter ce potentiel.*

Les aides d'État constituent également un outil important pour aider les pouvoirs publics à soutenir l'économie sociale. Par exemple, les organisations de l'économie sociale qui fournissent des services sociaux et de santé peuvent être confrontées à des

limitations dans l'accès à l'aide en raison de la dépendance écrasante à l'égard du plafond des aides *de minimis*, qui permet aux pouvoirs publics de fournir des aides jusqu'à un certain seuil sans les notifier à la Commission. Si cela peut aider les services à petite échelle, les prestataires de services sociaux ont besoin de possibilités de financement plus substantielles qui s'alignent sur les objectifs d'intérêt public, mais qui sont perçus comme juridiquement risqués.

La Commission va:

- **travailler sur la révision du règlement général d'exemption par catégorie et la clarification des règles pertinentes en matière d'aides d'État** afin de simplifier et de faciliter le financement de l'économie sociale par les pouvoirs publics au-delà des aides *de minimis*; ³³
- **élaborer des orientations spécifiques pour aider les États membres à concevoir des mesures d'aide d'État en faveur du soutien social et de l'investissement social**, comme annoncé dans la communication intitulée *Mettre en œuvre le pacte pour une industrie propre I*³⁴.

Enfin, pour stimuler la compétitivité et les performances des organisations de l'économie sociale au sein du marché unique, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour faire en sorte que les cadres juridiques et budgétaires soient mieux adaptés aux caractéristiques spécifiques des modèles d'entreprise de l'économie sociale.

La Commission va:

- **continuer à promouvoir des cadres juridiques qui soutiennent l'économie sociale.** Il s'agit notamment de promouvoir les programmes de rachat par les travailleurs grâce à une mise en œuvre réussie de la recommandation de la Commission sur les transferts d'entreprises;
- **évaluer la nécessité d'améliorer des cadres juridiques ciblés**, le cas échéant, tels que le statut de société coopérative européenne;
- **examiner, dans le cadre d'une étude si les entreprises à impact font face à des obstacles spécifiques**, tels que la reconnaissance et l'accès au financement, dans le but d'orienter d'éventuelles futures actions stratégiques visant à faciliter les activités de mesure et de communication de l'impact sociétal et d'autres pratiques commerciales responsables;
- **procéder, en collaboration avec l'OCDE, à une analyse approfondie des mesures fiscales nationales en faveur de l'économie sociale**, y compris des politiques fiscales qui encouragent les investissements dans les organisations de l'économie sociale.

3.2. Investissements, compétences et capacités pour une économie sociale solide

Une économie sociale solide nécessite à la fois un écosystème financier performant et de solides compétences et capacités organisationnelles. Il est essentiel de concevoir des cadres plus clairs pour l'investissement social et de renforcer les compétences, l'incubation et le soutien à l'entrepreneuriat, ainsi que des parcours d'apprentissage spécifiques pour l'entrepreneuriat social, afin d'aider les organisations de l'économie sociale à attirer les talents, à se développer, à innover et à répondre aux besoins sociaux urgents.

Domaine d'action clé n° 3: renforcer l'écosystème de l'investissement social

En raison de la diversité des modèles d'économie sociale et de la nature dynamique de l'impact social, les investissements sociaux ne peuvent pas être facilement pris en compte par des définitions fixes ou des critères uniformes. Toutefois, l'émergence progressive de points de référence et de pratiques de déclaration communs peut réduire l'incertitude pour les investisseurs et les intermédiaires, améliorer la comparabilité lorsque cela est nécessaire et contribuer à contenir les coûts de transaction.

Afin d'améliorer la confiance et la comparabilité et de permettre que les investissements soient orientés vers des objectifs sociaux à grande échelle, **la Commission va:**

- **renforcer le cadre de l'investissement social privé** en consolidant et en systématisant les normes, les définitions de mesure, les concepts et les méthodes les plus pertinents. À cette fin, **elle étudiera, en coopération avec l'OCDE, un cadre volontaire et piloté par le marché d'objectifs pouvant faire l'objet d'investissements, étayé par des modèles de résultats et des indicateurs.** Cela aidera les investisseurs à concevoir, à évaluer et à comparer les stratégies d'investissement de manière cohérente et flexible;
- **profiter de la prochaine révision du régime des fonds de capital-risque européens³⁵ (EuVECA)** pour évaluer l'efficacité du cadre réglementaire applicable aux investisseurs en capital-risque et en capital de croissance. Les progrès réalisés dans ce domaine profiteront également aux investissements à impact social, notamment aux utilisateurs du label des fonds d'entrepreneuriat social européens³⁶ (EuSEF).

L'économie sociale a besoin d'un financement qui reflète ses modèles de gouvernance, ses profils de risque et de rendement et, souvent, ses besoins à petite échelle. Les lacunes dans la base de connaissances sur les acteurs qui financent l'économie sociale, l'adéquation des produits financiers et l'incidence sur les bénéficiaires limitent la conception et le déploiement d'instruments financiers appropriés et leur expansion. Les prêteurs traditionnels restent prudents, les intermédiaires spécialisés manquent de visibilité sur le marché, les coûts de transaction élevés dissuadent les petits investissements et les contraintes sur les règles de redistribution des bénéfices dans les entreprises sociales limitent les investissements en fonds propres. Alors que l'UE prépare le prochain cadre financier pluriannuel, il est essentiel de concevoir des voies de financement et d'assistance technique qui permettent aux organisations de l'économie sociale d'accéder au financement dans tous les territoires et d'utiliser pleinement les fonds et instruments de l'UE.

Afin de mieux comprendre le financement de l'économie sociale et d'affiner les instruments financiers, **la Commission va:**

- **préparer un rapport** dans le cadre de la plateforme de conseil InvestEU **sur les intermédiaires financiers** au service des organisations de l'économie sociale, et un autre rapport avec son groupe d'experts sur l'économie sociale et les entreprises sociales (GECES) **sur l'amélioration de l'accès au financement** pour les organisations de l'économie sociale;
- **piloter une évaluation de l'impact et des résultats au niveau des bénéficiaires des instruments financiers InvestEU en faveur de la microfinance et de l'entreprise sociale;**
- **étudier la faisabilité de la reproduction de solutions innovantes pour**

mobiliser des capitaux privés, par exemple en lançant une étude sur l'utilisation potentielle des actifs dormants pour créer des garanties publiques et en publiant un manuel à l'intention des gestionnaires d'actifs et des décideurs politiques sur la reproduction du modèle français de fonds «90-10»;

- **réviser le Code européen de bonne conduite pour l'octroi de microcrédits** afin que la microfinance continue de répondre aux besoins des entrepreneurs sous-représentés et des personnes en situation de vulnérabilité. Le Code actualisé visera à renforcer la dimension sociale de la microfinance, à aligner le cadre sur les nouvelles réalités de l'économie sociale et à rendre la certification plus accessible, plus efficace et plus favorable à divers modèles institutionnels.

Gros plan: l'économie sociale et le logement

*Les organisations de l'économie sociale jouent un rôle majeur dans la fourniture et le financement de l'accès à des solutions de logement abordables, portées par la communauté, socialement inclusives et accessibles. Des modèles tels que les associations de logement à but non lucratif ou à but lucratif limité, les coopératives, les fondations et les trusts fonciers communautaires peuvent construire, promouvoir, posséder ou gérer des unités de logement, tout en réinvestissant les excédents et en permettant aux résidents de participer directement à la manière dont ils sont gérés. Ces organisations peuvent contribuer à réduire les pénuries actuelles de logements et la volatilité des prix, en maintenant les prix à un niveau abordable à long terme. Elles peuvent également développer des quartiers inclusifs en combinant le logement avec des possibilités d'emploi et des services sociaux et communautaires dans les zones rurales et urbaines. Intégrer les organisations de l'économie sociale dans les stratégies de logement, les aider à surmonter les obstacles techniques, réglementaires et législatifs et faciliter leur accès à des financements adaptés pourrait leur permettre de contribuer davantage à la réalisation du droit à un logement décent, abordable, durable et de qualité dans tous les pays, en particulier dans les zones confrontées à une pénurie de logements et pour les groupes vulnérables. **Le plan européen pour des logements abordables³⁷ définit un cadre d'action global à tous les niveaux ainsi que des possibilités financières à cet égard et souligne que la Commission facilitera les investissements dans les fournisseurs de logements à but non lucratif et à but lucratif limité.***

Domaine d'action clé n°4: renforcer les compétences, la formation et l'esprit d'entreprise

L'entrepreneuriat social n'est pas systématiquement enseigné dans le système éducatif formel, et de nombreuses organisations de l'économie sociale, en particulier celles qui en sont aux phases de démarrage et de développement, n'ont toujours pas accès à des programmes de développement des compétences adaptés ni à un soutien organisationnel. Le soutien à l'entrepreneuriat inclusif est incohérent et ne reflète souvent pas de manière adéquate les modèles d'économie sociale, en particulier pour les candidats entrepreneurs issus de groupes sous-représentés qui rencontrent des obstacles cachés lorsqu'ils tentent d'accéder à des services d'incubation, à des réseaux et à des financements.

Conformément à la vision exposée dans l'union des compétences, **la Commission va:**

- **promouvoir des modèles d'incubation d'entreprises sociales et inclusives au moyen d'un appel à propositions spécifique et soutenir des cadres de compétences reconnus pour l'entrepreneuriat social**, notamment au moyen d'actions d'apprentissage mutuel;
- en collaboration avec l'OCDE, **améliorer la base de connaissances sur l'entrepreneuriat social et inclusif** au moyen d'études sur l'intégration de l'entrepreneuriat social dans les programmes d'études et les parcours d'apprentissage nationaux, sur le rôle de l'entrepreneuriat social dans l'activation des jeunes sans emploi qui ne suivent ni études ni formation et la formalisation du travail, ainsi que d'une nouvelle édition du rapport sur les entrepreneurs «manquants».

Gros plan: l'économie sociale et la transformation numérique

*Les organisations de l'économie sociale développent et utilisent des solutions numériques fiables et inclusives au service de l'intérêt public, qui réduisent la fracture numérique. Leurs structures de gouvernance en font des acteurs de choix pour une gestion responsable des données, qu'il s'agisse de coopératives de plateformes numériques ou d'entreprises de technologie sociale qui favorisent l'accessibilité, la solidarité et l'éducation. Elles traitent les données comme une ressource partagée, en veillant à ce que les informations soient recueillies, utilisées et gérées d'une manière qui respecte la vie privée, les droits fondamentaux, la transparence et les intérêts de la communauté. En outre, **les organisations de l'économie sociale aident les travailleurs et les bénéficiaires à développer leurs capacités et compétences numériques, en promouvant un écosystème numérique dans lequel la technologie améliore à la fois la cohésion sociale et la compétitivité.** La Commission renforcera la base de connaissances sur la numérisation et l'intelligence artificielle dans l'économie sociale afin de soutenir l'adoption de technologies fiables, accessibles et inclusives, y compris les technologies des registres distribués, et de mieux comprendre leurs implications pour les organisations et leur main-d'œuvre.*

3.3. Données probantes, visibilité et connaissances pour une économie sociale reconnue

Pour que l'économie sociale soit pleinement reconnue et valorisée dans l'ensemble de l'UE, elle a besoin d'une base de connaissances plus solide et de statistiques plus accessibles et comparables entre les États membres. En outre, l'élaboration de politiques fondées sur les données à l'appui de l'économie sociale nécessite des informations claires et accessibles, des données ventilées et une communication régulière, ainsi qu'un point d'entrée unique pour les ressources de l'UE.

Domaine d'action clé n° 5: construire la base de connaissances de l'économie sociale

À l'heure actuelle, les données sur l'économie sociale sont fragmentées, et la diversité des méthodologies utilisées limite la capacité des décideurs politiques à concevoir des mesures efficaces, à suivre les progrès réalisés et à démontrer leur impact. Le développement des statistiques et l'adoption d'une approche plus systématique de la collecte de données permettront d'harmoniser les concepts, d'améliorer la conception et le ciblage des politiques, et de mettre en évidence, auprès des décideurs, des marchés et

du grand public, la contribution de l'économie sociale à une économie compétitive et inclusive.

Afin d'élargir et de promouvoir les données et les connaissances statistiques et de constituer une base de connaissances sur l'économie sociale, la Commission va:

- **œuvrer en faveur d'une approche plus systématique de la collecte de données**, notamment en aidant les États membres à élaborer des comptes satellites de l'économie sociale, ainsi qu'en finançant des projets pilotes nationaux visant à collecter des données sur l'économie sociale au moyen des répertoires statistiques nationaux d'entreprises et des enquêtes sur la structure des salaires, en utilisant autant que possible des sources administratives afin d'éviter des charges déclaratives supplémentaires;
- **étendre le portail de l'économie sociale de l'UE afin d'améliorer le partage de données et d'accroître la transparence**, en fournissant un accès rationalisé aux publications, aux ensembles de données, aux méthodes et aux portails nationaux;
- **mettre à jour la cartographie européenne des entreprises sociales**³⁸;
- publier un rapport du GECES contenant des recommandations pratiques sur la collecte de données sur l'économie sociale.

Gros plan: l'économie sociale et la démocratie

*Selon l'Eurobaromètre spécial sur l'économie sociale dans la vie des Européens, 18 % des Européens se sont portés volontaires pour une organisation de l'économie sociale au cours des cinq dernières années et 13 % en sont membres. **Toutefois, la connaissance du concept d'économie sociale est modérée et varie fortement d'un État membre à l'autre.** Les organisations de l'économie sociale contribuent à une société plus démocratique en mettant l'accent sur l'engagement des citoyens, la résolution de problèmes au niveau local et la gouvernance participative. Elles font souvent office d'«écoles de la démocratie», promouvant la transparence, la responsabilité et la confiance dans les processus décisionnels. L'économie sociale peut donc contribuer à diverses initiatives de l'UE en matière de démocratie et d'engagement civique, telles que le **bouclier européen de la démocratie**³⁹, et en bénéficier. Une économie sociale forte peut également contribuer à un espace civique dynamique en renforçant les capacités, la visibilité et la coopération transfrontière des organisations de la société civile. Conformément à la **stratégie de l'Union pour la société civile**⁴⁰, la Commission prend des mesures pour créer des environnements plus favorables à ces organisations, dont beaucoup font partie de l'économie sociale, y compris des mesures visant à garantir une fiscalité équitable pour les organisations caritatives et à préserver l'accès aux services financiers.*

4. CONCLUSION: UN PROGRAMME RENOUVELE POUR UNE ECONOMIE SOCIALE PLUS FORTE

Depuis son adoption en 2021, le plan d'action pour l'économie sociale a insufflé un nouvel élan à l'économie sociale dans toute l'Europe. Ce plan a fourni un cadre européen cohérent, mobilisé un large éventail d'instruments et de programmes et renforcé la visibilité de l'économie sociale dans les programmes nationaux et européens. La mise en œuvre du plan d'action et de la recommandation du Conseil de 2023 relative à la mise en place des conditions-cadres de l'économie sociale a déjà permis de réaliser des progrès

tangibles. Davantage d'États membres élaborent des stratégies, des cadres juridiques et des flux de financement. De nouvelles structures de soutien voient le jour et les pouvoirs publics, les acteurs financiers et les citoyens prennent de plus en plus conscience de l'économie sociale. Ces avancées démontrent la pertinence du plan d'action et confirment qu'une action ciblée de l'UE peut générer des avantages tangibles pour les organisations de l'économie sociale et les communautés qu'elles servent.

Toutefois, des lacunes et des défis importants subsistent. L'économie sociale n'est toujours pas reconnue ou soutenue de manière cohérente dans l'ensemble des États membres et des régions. De nombreuses organisations sont toujours confrontées à une insécurité juridique et éprouvent des difficultés à accéder à la formation, aux marchés et aux financements. Le potentiel de l'économie sociale n'a pas encore été suffisamment intégré dans les politiques générales. Cela crée des conditions de concurrence inégales, qui sont exacerbées par son modèle économique distinct. Pour que l'économie sociale puisse prospérer dans l'ensemble des territoires et des secteurs, la prochaine phase de mise en œuvre du plan d'action doit viser en priorité à combler ces lacunes.

La Commission s'efforcera d'intégrer davantage l'économie sociale dans les politiques et programmes de l'UE. À cette fin, elle invite le Parlement européen, le Conseil, le Comité économique et social européen, le Comité européen des régions, le groupe Banque européenne d'investissement et d'autres agences et organes de l'UE à collaborer afin de maximiser le potentiel de ce programme.

Le suivi de la mise en œuvre est essentiel. C'est pourquoi **la Commission maintiendra une approche coordonnée et intégrée dans la mise en œuvre et le suivi du plan d'action**. Le portail de l'économie sociale de l'UE fournira régulièrement des informations actualisées sur le processus de mise en œuvre. En outre, conformément à la recommandation du Conseil de 2023, il est recommandé aux États membres de rendre compte à la Commission de leurs progrès en matière de soutien à l'économie sociale en 2027, puis en 2032. Le groupe d'experts sur l'économie sociale et les entreprises sociales restera une plateforme essentielle pour le dialogue, l'apprentissage par les pairs et la cocréation.

En libérant pleinement le pouvoir de l'économie sociale, nous pouvons façonner une Europe qui place les communautés et la planète au cœur de ses préoccupations, ouvrant ainsi la voie à un avenir plus juste, plus durable et plus compétitif.

¹ [«Benchmarking the socio-economic knowledge of the proximity and social economy ecosystem»](#) (Évaluation comparative des connaissances socio-économiques de l'écosystème de proximité et d'économie sociale), 2024.

² [COM\(2021\) 778](#).

³ [JO C 428 du 13.12.2017, p. 10](#).

⁴ [«Social economy in the life of Europeans \(L'économie sociale dans la vie des Européens\) – rapport Eurobaromètre»](#), 2025.

⁵ [«Much more than a market: Speed, security, solidarity – Empowering the Single Market to deliver a sustainable future and prosperity for all EU citizens»](#) (Bien plus qu'un marché: rapidité, sécurité, solidarité – Donner au marché unique les moyens d'apporter à tous les citoyens de l'UE un avenir durable et la prospérité), 2024.

-
- 6 [JO C, C/2023/1344.](#)
- 7 [SWD\(2023\) 211.](#)
- 8 [SWD\(2023\) 212.](#)
- 9 «[Study on State aid for access to finance for social enterprises and for the recruitment of disadvantaged workers in the form of wage subsidies](#)» (Étude sur les aides d'État en faveur de l'accès au financement des entreprises sociales et de l'embauche de travailleurs défavorisés sous forme de subventions salariales), 2024.
- 10 [Règlement \(UE\) n° 651/2014 de la Commission.](#)
- 11 [Règlement \(UE\) 2023/2831 de la Commission.](#)
- 12 [Règlement \(UE\) 2023/2832 de la Commission.](#)
- 13 [Décision \(UE\) 2025/2630 de la Commission.](#)
- 14 [SWD\(2025\) 333.](#)
- 15 Voir <https://circular-cities-and-regions.ec.europa.eu/>.
- 16 Ces montants sont approximatifs, étant donné qu'une ventilation précise des montants alloués et des investissements mobilisés sur la base des opérations InvestEU approuvées n'est pas possible dans tous les cas.
- 17 L'ADIE, la principale association française de microcrédit, qui compte près de 100 000 clients actifs dont un tiers est bénéficiaire du RSA et un cinquième est sans diplôme, montre que 93 % des clients sont toujours actifs professionnellement deux à trois ans après avoir reçu un prêt et que 82 % des entreprises créées sont toujours en activité (2025, [Étude Impact Adie ZRR](#)).
- 18 [Règlement \(UE\) n° 2021/1057.](#)
- 19 [Règlement \(UE\) n° 2021/1058.](#)
- 20 [Règlement \(UE\) n° 2021/241.](#)
- 21 Voir <https://socialinnovationplus.eu/>.
- 22 Disponible à l'adresse <https://link.europa.eu/jpJ6xy>.
- 23 «[Policy Guide on Social Impact Measurement for the Social and Solidarity Economy](#)» (Guide stratégique sur la mesure de l'impact social de l'économie sociale et solidaire), 2023.
- 24 Impact Europe, «[The Size of Impact: Main takeaways from the European impact investing market sizing exercise](#)» (La taille de l'impact: principaux enseignements tirés de l'étude d'évaluation de la taille du marché européen de l'investissement à impact social), 28 novembre 2024.
- 25 Réseau européen de la microfinance et Centre européen de la microfinance, «[Survey on Microfinance in Europe — 2025 edition](#)» (Étude sur la microfinance en Europe, édition de 2025), 2026.
- 26 Disponible à l'adresse suivante: <https://social-economy-gateway.ec.europa.eu/>.
- 27 Données au 31 janvier 2026.

-
- 28 «[Benchmarking the socio-economic knowledge of the proximity and social economy ecosystem](#)» (Évaluation comparative des connaissances socio-économiques de l'écosystème de proximité et d'économie sociale), 2024.
- 29 «[Social economy in Europe – Contributing to competitiveness and prosperity](#)» (L'économie sociale en Europe — Contribuer à la compétitivité et à la prospérité), 2025.
- 30 [COM\(2021\) 345](#).
- 31 [COM\(2025\) 872](#).
- 32 [JOIN\(2025\) 26](#).
- 33 La Commission a entamé la révision du règlement général d'exemption par catégorie et évaluera s'il y a lieu de le mettre à jour, et selon quelles modalités, y compris en ce qui concerne les règles relatives aux aides aux entreprises sociales, à la formation, à l'emploi et à l'embauche de travailleurs défavorisés.
- 34 [COM\(2025\) 378](#).
- 35 [Règlement \(UE\) n° 345/2013](#).
- 36 [Règlement \(UE\) n° 346/2013](#).
- 37 [COM\(2025\) 1025](#).
- 38 La dernière cartographie peut être consultée à l'adresse suivante: <https://link.europa.eu/Wn7NmQ>.
- 39 [JOIN\(2025\) 791](#).
- 40 [COM\(2025\) 790](#).